

les registres du comité pour prendre part à l'exposition universelle. Ce chiffre comprend les exposants des deux catégories des beaux-arts et de l'industrie. Le nombre des industriels est de cinq cent quatre-vingt-douze, celui des artistes peintres, sculpteurs est de quarante-un.

Désormais assurée du concours d'un nombre imposant d'adhérents, la commission exécutive s'est occupée des moyens d'établir leurs produits au Palais de cristal, d'assurer leur logement. Elle s'est trouvée immédiatement en présence de difficultés qui auraient pu paraître insurmontables. Les exposants inscrits avaient demandé pour l'installation de leurs produits un espace de six mille mètres carrés. Cette demande avait été transmise à la commission impériale. Mais dans la répartition qui fut faite entre les départements de l'espace réservé à la France, on n'accorda au nôtre que six cent cinquante mètres.

Cet espace était évidemment insuffisant. On pouvait bien supposer que les demandes des industriels étaient exagérées ; certainement un grand nombre avaient demandé beaucoup de place pour être sûrs d'en avoir un peu ; d'un autre côté, on avait lieu de croire que le chiffre des exposants serait diminué : quelques-uns se retireraient, la Commission serait peut-être obligée d'en écarter un certain nombre. Mais six cent cinquante mètres contre six mille ! La différence était trop considérable. La soierie seule avait demandé douze cents mètres. La commission exécutive se trouvait dans une situation embarrassante. Cependant, elle ne se découragea point. Elle fit auprès de la commission impériale d'actives démarches, d'énergiques réclamations qui furent appuyées par M. le Sénateur administrateur du département, dont le concours ne fait jamais défaut aux intérêts de notre cité. La cause de nos exposants trouva d'autre part un avocat zélé, un défenseur-né dans le sein même de la com-